



**The CBC Pensioners  
National Association**

# Contact

**L'Association nationale  
des retraités de la SRC**

Bulletin

Décembre 2017



## **MESSAGE DU PRÉSIDENT**

Il s'est passé bien des choses depuis notre dernier numéro de *Contact*, alors allons-y tout de go.

Tout d'abord, le travail de révision du régime d'assurance maladie complémentaire par le comité mixte Radio-Canada/ANR s'est conclu et la Société a entrepris de mettre en œuvre les changements et de les expliquer aux participants au régime. Un exposé plus long à ce sujet figure dans le présent bulletin.

Il y a aussi un article sur les progrès accomplis par la Coalition équité des pensions aux conjoints survivants, le groupe d'action politique que l'ANR pilote afin d'obtenir des changements à la législation sur les pensions qui prive de prestations les conjoints survivants de couples formés après la retraite.

Également sur le front des pensions, nous faisons le point sur tout le brouhaha entourant le projet de loi C-27, la proposition du gouvernement fédéral d'apporter ce que nous considérons comme des changements dangereux à la loi qui régit notre régime de retraite. Même si vous vivez au fond d'une caverne, vous ne pouvez pas avoir raté la commotion entourant les péripéties du ministre des Finances Bill Morneau avec la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique concernant les liens entre ces changements proposés et son entreprise familiale de gestion de régimes de retraite. Alors, jetez-y un coup d'œil.

Le conseil d'administration national a tenu sa réunion d'automne annuelle à Gatineau en octobre. En règle générale, il s'agit d'une rencontre de deux jours et l'ordre du jour cette année était plutôt chargé. Les points saillants comprenaient un examen de la performance du régime d'assurance maladie au cours de la dernière année, fourni par des représentants de Radio-Canada et par leurs conseillers en matière d'avantages de retraite; les mises au point sur le projet de loi C-27 et sur la Coalition équité des pensions mentionnées ci-dessus; les rapports de nos représentants au Comité consultatif des avantages sociaux, au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite et au comité national du PAE; la mise au point du trésorier sur l'état de nos finances (nous sommes en très bonne santé, en passant!); les rapports sur les activités dans les régions de l'ANR d'un océan à l'autre; et, plus particulièrement, une importante séance de planification pour le congrès triennal de l'Association, prévu en mai 2018. Le congrès triennal, à titre d'information pour les nouveaux membres, est la principale assemblée plénière de l'Association. C'est là que les grandes décisions de politique se

prennent, que l'orientation stratégique de l'Association pour les trois prochaines années est établie, et que les dirigeants de l'Association sont élus. Les membres actuels du conseil d'administration y assistent, de même que des délégués de partout au pays, leur nombre étant déterminé par une formule fondée sur le nombre de membres de chaque région. Pour assurer une efficacité maximale des coûts de déplacement, le congrès a toujours lieu à Ottawa. La planification des principaux sujets de discussion et des éventuels conférenciers invités est en cours. Si vous avez des idées sur ce que vous aimeriez y voir inclure, faites-le savoir à votre conseil d'administration régional ou de section. De toute évidence, les coffres de l'ANR ne sont pas assez bien garnis pour financer un rassemblement de masse de tous les membres, mais nous *pouvons* vous demander votre avis à tous!


L'Assemblée générale annuelle 2018 de l'Association sera tenue en liaison avec le congrès. On y expédie toute la joyeuse besogne habituelle – la présentation des états financiers vérifiés, le budget annuel, la nomination des vérificateurs et, en tant qu'événement régulier et toujours populaire, une présentation sur la caisse de retraite de Radio-Canada par son PDG, Debra Alves. De plus, comme il s'agit d'une année de congrès et que les membres de la direction sont élus pour un mandat de trois ans, l'AGA de 2018 nous permettra aussi d'élire un président, un trésorier et deux vice-présidents, représentant les membres francophones et anglophones. Bien entendu, l'assemblée générale est ouverte à tous les membres, où qu'ils soient. Concrètement, toutefois, l'occasion sera plus attrayante pour les personnes qui habitent dans la région de la capitale nationale, ou non loin en Ontario et au Québec. Nous invitons donc tous ceux qui peuvent se joindre à nous à le faire. (Il y a une réception après pour toutes les personnes qui souhaitent revoir d'anciens collègues et, peut-être, siroter une coupe de vin et avaler une ou deux bouchées.)


Cette édition de Contact est également distribuée aux retraités de Radio-Canada qui ne sont pas des membres de l'ANR. Nous faisons ceci pour expliquer les représentations ou les interventions que nous entreprenons au nom de chacun retraité de Radio-Canada. Les conditions entourant cette distribution sont décrites dans l'avis aux lecteurs à la page 11 de ce bulletin.

Finalement, au nom des membres du conseil d'administration et de ses dirigeants, permettez-moi de vous souhaiter une période des Fêtes remplie de joie et de paix – ainsi que santé et prospérité pour la nouvelle année.



Paul Gaffney  
Président



**PAE - Programme d'aide aux employés**  
1-866-838-2025 

**Vous avez des problèmes? En tant que retraité de la SRC, vous avez droit à cinq heures de consultation professionnelle gratuite par l'entremise du Programme d'aide aux employés.**

**Ce service est disponible sept jours par semaine, 24 heures par jour. C'est simple, rapide et efficace. Veuillez visiter notre site Web [www.cbcpensioners.ca](http://www.cbcpensioners.ca) pour consulter les détails de tous les services offerts par le PAE.**



De nos jours, il est difficile de lire ou de visionner un média, qu'il s'agisse d'un imprimé, d'une vidéo ou d'un média « social » ou autre, sans être dûment averti des dangers du vol de ses renseignements personnels. Les anecdotes de victimes qui ont vu leurs comptes bancaires vandalisés, leurs économies volées et leurs goussets électroniques vidés ne manquent pas. Le problème, c'est qu'un trop grand nombre d'entre nous semblent s'imaginer que ce genre de mésaventure n'arrive qu'aux autres, et jamais à soi. Mais le fait demeure que cela peut arriver à n'importe qui. Peu importe à quel point vous êtes calé en informatique – ou croyez l'être –, il y a des escrocs quelque part qui sont plus malins que vous. Dès que d'honnêtes gens érigent des murs coupe-feu, il y a des malfrats qui trouvent une nouvelle façon de les contourner, comme dans un jeu de tape-taupe Internet!

Nous avons donc pensé que ce serait une bonne idée de joindre le mouvement et de vous rappeler à quel point il existe des gens mal intentionnés, quels sont les enjeux et ce que vous pouvez faire pour vous protéger. Nous avons repiqué sans vergogne les renseignements ci-dessous du site Internet de la GRC. Nous doutons qu'on nous mette en geôle pour ce larcin, qui pourrait tout de même vous épargner bien des ennuis!

## **Vol d'identité et fraude d'identité**

### **Qu'est-ce que le vol d'identité ?**

Le vol d'identité renvoie au processus initial consistant à acquérir les données personnelles d'une personne à des fins criminelles. Avec l'adoption, le 8 janvier 2010 du projet de loi S-4 du Sénat, il est désormais illégal de posséder des données d'identité d'une personne à des fins criminelles.

### **Qu'est-ce que la fraude d'identité ?**

Fraude à l'identité constitue l'usage trompeur

des renseignements identificateur d'une personne (vivante ou non) en relation à différentes fraudes (comme la supposition de personne, la fraude ou l'usage abusif des données de cartes de crédit).

### **Les faits**

- Les techniques de vol d'identité sont variées : des plus élémentaires, comme la fouille de poubelles et le vol de courrier, jusqu'aux méthodes raffinées.
- Les criminels obtiennent le profil de victimes potentielles par des méthodes plus raffinées grâce à la technologie, surtout Internet : écrémage, hameçonnage et piratage. Les espioniciels et les virus informatiques, conçus pour faciliter l'obtention de données personnelles, constituent des moyens de plus en plus populaires auprès des criminels.
- Les victimes du vol ou de la fraude d'identité essuient des pertes financières et ont de la difficulté à obtenir du crédit, voire à rétablir leur bonne réputation.

### **Les données recherchées ...**

Les escrocs recherchent le genre de données ci-dessous :

- nom et prénoms, adresses
- numéros d'assurance sociale
- date de naissance
- nom de fille de la mère
- nom d'utilisateur et mot de passe pour les services en ligne
- numéro de permis de conduire, de passeport, NIP et compte bancaire

### **Utilisation criminelle de vos données**

Les criminels utiliseront vos données personnelles ou financières volées ou reproduites pour accéder à vos comptes bancaires, ouvrir de nouveaux comptes, faire des achats , etc.

Le vol d'identité pour faciliter des activités du crime organisé ou pour le terrorisme semble également s'intensifier.

## Pour savoir si on a volé votre identité

La meilleure façon de le savoir est de vérifier fréquemment vos états financiers imprimés ou en ligne ainsi que votre dossier de crédit pour déceler toute activité inhabituelle. Si vous recevez un appel d'une agence de recouvrement au sujet d'un compte non familial, ou si une demande de crédit a été rejetée inexplicablement, vous devriez mener enquête.

### Pour signaler un vol d'identité...

Si vous soupçonnez ou savez avoir été victime d'un vol ou d'une fraude d'identité, **ou si vous avez par mégarde transmis des données personnelles ou financières.**

### Pour prévenir le vol et la fraude d'identité ...

La prévention est la meilleure façon de contrer ces crimes :

- Le vol d'identité peut survenir sur Internet ou au téléphone, ou encore dans les transmissions par télécopieur ou par courrier. Par conséquent, soyez particulièrement vigilant lorsque vous recevez des courriels, des appels ou du courrier spontanés où l'on vous demande des données personnelles ou financières.
- Avez-vous vraiment besoin de tenir dans votre portefeuille ou votre sac à main toutes ces pièces d'identité? Retirez celles qui ne sont pas essentielles et conservez-les dans un endroit sûr.
- Vérifier périodiquement vos rapports de solvabilité, vos relevés de comptes bancaires ou de carte de crédit et signalez toute irrégularité à l'institution financière concernée et aux agences d'évaluation du crédit.

Finalement, n'oublions pas que le vol d'identité n'est qu'un des aspects de la criminalité à l'ère numérique. Les escroqueries de tout genre existent depuis des siècles, mais l'Internet a fourni aux fraudeurs un pays des merveilles virtuel où exercer leurs talents malicieux. La fameuse « lettre nigériane », la version moderne de ce que l'on appelait jadis l'arnaque de la « prisonnière espagnole », escroque des millions de dollars par année à des naïfs – tout cela parce que les

victimes oublient le dicton qui dit que ***si ça semble trop beau pour être vrai, ça l'est probablement!***

Pour de plus amples renseignements sur le vol d'identité et les dernières escroqueries, vous pouvez vous rendre sur le site Web de la GRC à l'adresse <http://www.rcmp-grc.gc.ca/scams-fraudes/id-theft-vol-fra.htm>. Et il y'a plus d'informations sur la façon de repérer et de signaler ces crimes, consultez le Centre canadien de lutte anti-fraude à <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>.

## LE FONDS D'AIDE SPÉCIAL

**EN TANT QUE RETRAITÉ DE RADIO-CANADA, VOUS AVEZ ACCÈS À CE FONDS, CRÉÉ POUR COMPENSER CERTAINES DÉPENSES MÉDICALES**

Les employés et les retraités, ainsi que leurs personnes à charge, ont accès au Fonds d'aide spécial (FAS) pour alléger certaines dépenses en soins de santé ou en services médicaux qui **ne sont que partiellement ou pas du tout couvertes** par d'autres sources comme l'assurance maladie provinciale, l'indemnisation des accidentés du travail, le régime d'assurance maladie complémentaire, etc.

Les formes d'aide les plus courantes touchent les prothèses auditives, les fauteuils et le scooters électriques.

**Les demandes d'aide doivent être soumises dans un délai de quinze mois suivant la dépense et il y a un maximum à vie de 12 500 \$ pour l'ensemble des remboursements.**

L'ANR est responsable du traitement des demandes de remboursement de TOUS les retraités, tant les membres que les non membres. Les demandes d'aide sont soumises au comité du FAS, qui doit les approuver. Pour en savoir plus sur les dépenses couvertes ou pour soumettre une demande de remboursement, veuillez téléphoner au bureau national de l'ANR, au 613 724-3003 ou sans frais, au 1 877 361-9242.

## La saga persistante du projet de loi C-27

### « Protéger et préserver ... »

Ces mots sont tirés de la charte de la **Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite**, un groupe de plus de 21 organismes des secteurs public et privé représentant des millions de Canadiens qui participent à des régimes de retraite à prestations déterminées ou qui reçoivent de telles prestations. Nos lecteurs habituels se rappelleront que notre ancien président national, Howard Simpson, représente l'ANR au sein du comité directeur de cette vaste alliance.

La coalition a été formée en 2015 lorsque le gouvernement Harper a dévoilé son projet de créer un mécanisme qui permettrait aux employeurs de « convertir » des régimes de retraite à prestations déterminées existants en régimes à prestations cibles. Bien que ces derniers régimes soient parfois appelés à « risques partagés », le fait demeure que ce sont les employés et les retraités qui assument seuls les risques, que ne partagent pas du tout les employeurs.

Les conservateurs avaient lancé une consultation sur la proposition, affirmant que « ce nouveau type de régime inciterait les employeurs à offrir un régime de pension assurant des prestations de retraite à montant prévisible pour les employés ». De toute évidence, le gouvernement n'avait pas saisi le concept de « publicité non mensongère » puisque, bien entendu, un régime à prestations cibles n'est pas du tout prévisible – à tout le moins, pas dans le sens sous-entendu par le gouvernement. Loin d'être prévisibles, les prestations de tels régimes sont une *cible*, qui peut varier en fonction des taux d'intérêt, des conditions du marché, de la gestion des placements, etc. Si de tels facteurs sont négatifs, les cotisations peuvent être augmentées, les prestations réduites, ou les deux. Sans surprise, le gouvernement a constaté à quel point les participants à des régimes de prestations déterminées étaient mécontents à la perspective de perdre leurs prestations *garanties* et, au lancement de la campagne électorale fédérale de 2015, les conservateurs ont discrètement tabletté leur projet de prestations cibles.

Au cours de la même campagne électorale, Justin Trudeau a déclaré, par écrit, que la réduction rétroactive de prestations acquises était totalement inappropriée et que cela ne ferait jamais partie d'aucun programme du gouvernement libéral.

Mais, une fois au pouvoir, les libéraux ont fait volte-face et ils ont déposé le projet de loi C-27, la *Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. C'est la législation qui régit les régimes de retraite des secteurs réglementés par le gouvernement fédéral (les banques, les télécommunications, les transports, les sociétés d'État, etc.); soit plus de 1 300 régimes de retraite couvrant des dizaines de milliers d'employés et de retraités.

Malheureusement, cette proposition est essentiellement la même que celle des conservateurs; à savoir, un mécanisme qui favoriserait la conversion de régimes de retraite à prestations déterminées en régimes à prestations cibles et qui permettrait effectivement aux employeurs réglementés par le gouvernement fédéral de faire pression sur les participants aux régimes afin qu'ils acceptent de « renoncer » aux promesses de prestations déterminées qu'on leur avait faites lorsqu'ils ont commencé à cotiser à leur régime de retraite!

Le projet de loi a passé l'étape de la première lecture à la Chambre des communes en octobre 2016. Les réactions ont été immédiates – et pratiquement identiques à celles suscitées par la proposition antérieure des conservateurs.

En réponse, le gouvernement actuel a reculé, choisissant de mener d'autres consultations. Comme bon nombre d'entre vous le savent, nous avons tiré parti de cette offre en faisant une soumission au gouvernement qui expliquait nos objections à la proposition. Vous pouvez lire cette lettre sur le site Internet de l'ANR ([www.retraitessrc.ca](http://www.retraitessrc.ca)) en cliquant sur le lien suivant l'article de la page d'accueil sur le projet de loi C-27.

Depuis le dépôt de notre soumission, c'est le silence radio. Dans une communication antérieure, le bureau du ministre des Finances nous avait assurés que le gouvernement n'irait pas de l'avant avec la loi tant que ce qu'il appelait le « processus d'engagement » ne serait pas terminé. Dans la mesure où nous n'avons pas eu d'autre réponse et qu'il n'y a aucun signe du projet de loi C-27 au Parlement, nous ne pouvons que conclure que les consultations se poursuivent ou que le gouvernement a abandonné ce projet comme étant une mauvaise idée, ce qu'il est assurément.

Le problème, c'est que nous ne savons pas laquelle de ces possibilités s'applique – nous demeurons donc aux aguets. L'ANR est membre de la Coalition pour la sécurité de la retraite depuis son lancement. La coalition a été fondée et elle continue d'être financée en grande partie par l'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF) et ses quelque 120 000 membres. Le comité directeur de la coalition a continué de se réunir, au rythme d'environ toutes les six semaines pendant que le Parlement est en session. L'ANRF et la plupart des membres du comité sont basés à Ottawa, ils sont donc bien placés pour surveiller le gouvernement.

Or donc, malgré la distraction des apparences de conflit d'intérêts qui flottent autour du ministre des Finances, c'est ce que nous allons continuer de faire. Et nous vous tiendrons au courant.

## DANS L'INTERVALLE...

Jusqu'à preuve du contraire, nous devons considérer le projet de loi C-27 comme un problème d'actualité – une sorte de bombe à retardement. Alors, il n'est pas trop tard pour vous livrer à un brin d'action politique en écrivant à votre député fédéral pour lui faire valoir votre opposition aux changements proposés à la loi sur les pensions. Rendez-vous simplement sur le site Internet de l'ANR ([www.retraitessrc.ca](http://www.retraitessrc.ca)), où vous trouverez sur la page d'accueil un article expliquant notre position, ainsi que des liens à la fois vers une lettre « type » et vers des instructions sur la façon de communiquer avec votre député fédéral.

Voici quelques faits à garder à l'esprit :

- Tout d'abord, de telles lettres ont plus d'impact si vous les personnalisez, ne serait-ce qu'un tant soit peu.
- Deuxièmement, si vous décidez d'écrire une lettre à votre député fédéral, son envoi par la poste est gratuit.
- Nul besoin d'être membre de l'ANR pour avoir accès à l'information ci-haut sur le site Internet.

### CHANGEMENT D'ADRESSE



Assurez-vous que nous avons votre nouvelle adresse. Prière de nous aviser de tout changement d'adresse, téléphone ou courriel le plus tôt possible. Ceci évitera des délais dans votre distribution de bulletins ou communiqués de l'Association et nous aidera à maintenir à jour notre banque de données.

Vous pouvez nous aviser soit par courriel : [cbcpensioners@on.aibn.com](mailto:cbcpensioners@on.aibn.com) ou par téléphone au numéro sans frais 1-877-361-9242 poste 23 ou sur notre site Web: [www.retraitessrc.ca](http://www.retraitessrc.ca)

## Si vous vous êtes marié(e) après avoir pris votre retraite, votre conjoint(e) n'aura pas droit à une pension de survivant!

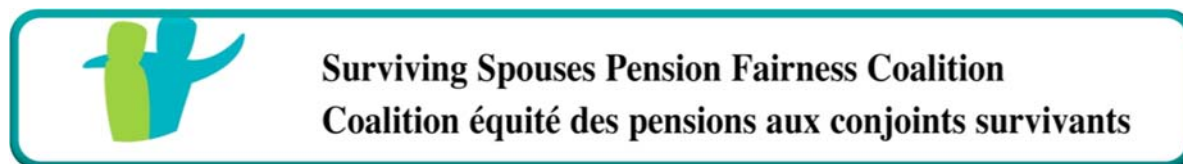
Oui, vous avez bien lu. Si vous vous êtes marié(e) ou remarié(e) après avoir pris votre retraite, votre conjoint(e) ne pourrait pas recevoir une pension de survivant du Régime de retraite de Radio-Canada. Précisons que ce n'est pas une règle de Radio-Canada. Cela est dicté par une loi injuste à laquelle est assujéti notre régime ainsi que d'autres régimes de retraite sous juridiction fédérale. Cette législation découle de règles qui remontent au XIX<sup>e</sup> siècle et qui étaient destinées à décourager les mariages entre d'anciens combattants de la Guerre civile américaine à la retraite et des femmes plus jeunes – qu'on surnommait les « croqueuses de diamants » –, plus intéressées par la pension de leur conjoint que par son affection.

Ce principe a ensuite été transposé des États-Unis à la Grande-Bretagne et ailleurs – y compris au Canada, où il est enchâssé dans la *Loi sur les normes de prestation d'emploi* et dans d'autres lois. Lorsque l'Association nationale des retraités de Radio-Canada a pris conscience de cette loi extrêmement injuste, nous en avons informé nos membres et ceux-ci, lors d'un congrès national, nous ont demandé d'agir. Et nous l'avons fait.

Nous avons mené un sondage national parmi nos membres pour évaluer l'ampleur du problème au sein de notre régime et nous avons contribué à la formation d'une coalition d'organismes qui représentent plus de cinq millions de Canadiens. C'est la **Coalition équité des pensions aux conjoints survivants**.

Nos efforts ont été menés par Rick Inglis et Maurice Gill, qui coprésident la coalition. Comme vous pourrez le constater dans leur rapport, ils n'ont pas ménagé les efforts pour obtenir l'abrogation de cette législation désuète.

La coalition a maintenant besoin d'aide de la part de gens qui seront, ou qui sont déjà, touchés par cette loi injuste. Voici leur rapport:



Il est maintenant temps que des députés de tous les partis soient alertés par leurs électeurs qui sont ainsi touchés. Tout d'abord, voyons le contexte.

Notre coalition est entrée en action lors de la campagne électorale de 2015. Durant la campagne, nous avons reçu une lettre du chef du parti libéral, Justin Trudeau, qui nous permettait d'espérer. Cet espoir s'est accru lorsque les libéraux ont formé le gouvernement et que nous avons eu des communications et des rencontres avec des représentants de haut niveau de divers ministères.

Malheureusement, les libéraux n'ont pas effectué le changement rapide que nous espérions. Par exemple, au début de 2016, le premier ministre a chargé le ministre des Anciens combattants de corriger le problème dans le régime des militaires. Nous avons pensé que ce serait une importante première étape en vue de corriger tous les régimes en cause mais, après près de deux ans, rien n'a changé.

Nous avons de nouveau écrit au premier ministre Trudeau en soulignant que « ...c'est une question urgente. Plus le temps passe sans qu'il n'y ait de solution, plus il y aura d'aînés réduits à la pauvreté lorsque leur conjoint pensionné décèdera ». Nous y avons décrit un plan qui permettrait de fournir aussi une pension à ceux qui en sont déjà privés. Mais le bureau du premier ministre a simplement transmis notre lettre à divers ministres.

La réponse de l'honorable Scott Brison, président du Conseil du Trésor, indique que le gouvernement semble croire que le statu quo convient parfaitement. Le ministre Brison a dit qu'il prendrait nos suggestions en considération dans le cadre de la modernisation en cours des régimes de retraite du secteur public, mais il a aussi fait des affirmations troublantes :

Le ministre a dit que l'absence d'une pension pour les conjoints survivants d'une union ayant eu lieu après la retraite est « la norme dans les régimes de retraite des secteurs privé et public ». C'est inexact et nous avons écrit au ministre Brison pour lui signaler son erreur.

Le ministre Brison a aussi dit que certains régimes du gouvernement « ...offrent une option de bénéfice de pension pour le survivant qui n'est pas disponible dans la plupart des autres régimes ».

Cet énoncé passe sous silence le fait que cette « option » n'est pas abordable pour la plupart des pensionnés, étant donné qu'elle requiert une réduction permanente de la pension du retraité de l'ordre de 30 à 50 %. Un financement par une coupe sévère de la pension n'est pas une option.

## La Coalition a besoin de votre aide

Nous allons continuer de faire pression sur le gouvernement, mais ***il y a une force puissante que seulement vous pouvez exercer*** : c'est l'effet de vos mots à vous. Les députés de tous les partis doivent entendre la parole des gens qui seront concernés ou qui le sont déjà. Il faut que les députés reçoivent des lettres écrites de façon personnelle et c'est vous qui pouvez l'écrire et l'envoyer par la poste. Votre conjoint(e) pourrait aussi la signer.

Quand des députés reçoivent de plusieurs électeurs une lettre stéréotypée, avec les mêmes mots, ceux-ci ont peu ou pas de valeur. Mais quand un député reçoit des lettres personnelles, les mots ont plus de signification et cela augmente les chances de provoquer une action. C'est pourquoi nous ne fournissons pas de lettre type.

Cependant, nous savons que certaines personnes ne sont pas habituées à écrire des lettres, nous offrons donc une aide pour la préparation d'une lettre personnelle. Pour en savoir plus et pour communiquer avec nous, veuillez consulter la page « Nous joindre » de notre site Internet. Ce service est offert à tous les retraités de Radio-Canada, membres ou non de l'Association nationale des retraités.

Voici l'adresse de notre site Internet : <http://www.equitedespensions-cepcs.ca>

N'allez pas, s'il vous plaît, vous dire : « Je n'ai pas à m'en occuper, d'autres vont le faire ». Avec une telle attitude, la campagne est vouée à l'échec. Rappelez-vous, c'est l'avenir de votre conjoint(e) qui est en cause.

Nous espérons que vous communiquerez avec nous.

**Note importante** – Ce bulletin est envoyé aux retraités actuels de Radio-Canada, par conséquent, les conjoints survivants qui sont déjà privés d'une pension ne l'ont pas reçu.

Nous visons une nouvelle législation pour ces gens, mais les députés ne comprendront pas pourquoi si leur situation n'est pas connue. Si vous connaissez quelqu'un qui a été privé de pension, veuillez lui faire connaître ce bulletin et l'orienter vers notre site Internet.

**Rick Inglis**  
Co-président

**Maurice Gill**  
Co-président



## **LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DE RADIO-CANADA**

Depuis que Radio-Canada a annoncé des changements au régime d'assurance maladie complémentaire (RAMC) au début de novembre, le bureau national de l'ANR a reçu de nombreuses questions de la part de participants au régime. Nous souhaitons clarifier certains des principaux enjeux.

Tout d'abord, un peu de contexte. Le régime d'assurance maladie complémentaire est offert aux retraités par Radio-Canada. La participation est volontaire. L'inscription au régime n'est pas automatique (sauf au Québec si vous avez moins de 65 ans). Si Radio-Canada paie les coûts d'administration et de communication du régime, la Société ne subventionne pas les autres coûts de fonctionnement du régime ni les primes des participants. En conséquence, le régime doit s'autofinancer par la perception de primes qui couvrent entièrement les demandes de remboursement et les autres coûts de fonctionnement du régime.

Au cours des dernières années, les coûts des avantages ont augmenté beaucoup plus rapidement que le taux normal d'inflation. Le régime dans son état actuel n'était plus viable. Un examen a donc été entrepris, auquel l'Association nationale des retraités a été invitée à participer. L'ANR est la voix organisée des employés qui ont pris leur retraite de Radio-Canada et qui reçoivent une pension de la Société. Comme la plupart d'entre vous le savent, l'Association représente les retraités au sein du Comité consultatif des avantages sociaux (CCAS), du conseil d'administration national du Programme d'aide aux employés (PAE) et du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada. En d'autres mots, nous sommes un point de contact fiable entre la Société et sa communauté de retraités.

Les principes directeurs de cet examen étaient de concevoir un régime qui répondrait aux besoins d'un nombre maximum de participants en matière de couverture; qui serait largement abordable, maintenant et à plus long terme; qui offrirait les mêmes avantages aux retraités de Radio-Canada partout au pays (il y a actuellement trois catégories différentes d'avantages); et qui serait durablement autosuffisant.

Depuis quelques années, on constatait que le régime devenait un sujet de préoccupation à la fois pour les personnes qui y participent déjà et pour les participants éventuels. Contrairement à la plupart des régimes d'assurance maladie destinés aux retraités, celui de Radio-Canada comportait des limites de couverture annuelle très élevées. Ce fait, combiné aux pressions exercées par le vieillissement de la population et par les coûts sans cesse croissants des médicaments et des services paramédicaux, signifiait que les primes du régime étaient sur une courbe continuellement ascendante (avec une hausse moyenne des primes de 25 % au cours des trois dernières années). De toute évidence, le régime n'était pas viable dans sa forme actuelle.

En avril 2016, nous avons formé un comité composé de représentants de la Société et de l'ANR, qui a rencontré régulièrement des conseillers en avantages sociaux pour étudier le passé du régime ainsi que son utilisation anticipée, les coûts des services et les projections en matière de primes. Nous avons également examiné un éventail d'options qui pourraient être envisagées afin de réaliser les objectifs de l'examen.

Soyons clairs, l'ANR n'a pas « négocié » les changements au régime. Notre participation s'est limitée à un rôle consultatif et, si nous avons fait quelques suggestions, notamment l'augmentation du plafond des services paramédicaux, nous avons dû convenir que des changements étaient nécessaires et que ceux qui étaient proposés satisfaisaient aux objectifs qui avaient été établis pour l'examen. Mais nous avons aussi noté que, puisque le rendement du régime sur plusieurs années ne peut être anticipé avec une exactitude à 100 %, il devrait faire l'objet d'une revue périodique afin de s'assurer que son financement réponde aux besoins changeants des participants et que le régime continue d'être abordable et viable.

L'ANR reconnaît que les changements seront éprouvants pour certains participants. Inévitablement, ils causeront quelques difficultés et ils ne couvriront pas nécessairement les besoins de tous les participants. Cependant, la réalité est que d'importants changements étaient nécessaires afin de garantir que le régime demeure abordable et qu'il continue d'offrir une couverture médicale exhaustive à la plupart des retraités.

Le régime d'assurance maladie révisé satisfait aux paramètres qui avaient été établis – il s'agit d'un régime qui s'étend d'un océan à l'autre, il est plus abordable pour un plus grand nombre de personnes et, bien qu'il comporte maintenant des limites sur les demandes de remboursement qui n'existaient pas auparavant, il reste néanmoins plus généreux que la plupart des régimes semblables destinés aux retraités et, par ailleurs, il n'impose pas de limites à vie sur les demandes de remboursement, qui sont de plus en plus répandues. De manière peut-être plus importante, les limites ont été établies à un niveau plus élevé que l'utilisation qu'en ont fait la vaste majorité des participants par le passé.

Quelques autres points...

Veuillez garder à l'esprit que les régimes d'assurance maladie sont très sensibles à des facteurs comme les besoins des groupes d'âge, le coût des médicaments d'ordonnance et des services professionnels, et, bien entendu, au très vaste éventail de réglementations provinciales en matière de santé. En conséquence, les primes continueront de varier d'un groupe à l'autre et d'une province à l'autre.

Dans le Canada atlantique, les primes augmenteront en janvier. C'est parce que le nouveau régime national offre une gamme de couvertures qui n'étaient pas offertes auparavant par les régimes de la région atlantique et de Moncton. Ailleurs, la majorité des participants verront leurs primes diminuer en janvier.

La seule exception est l'Ontario, où le régime a enregistré un déficit en 2017 pour le groupe d'âge des 65 ans et plus (le coût des demandes de remboursement a été plus élevé que le montant total payé en primes), une augmentation des primes pour 2018 était donc nécessaire pour compenser cet écart.

Si vous avez des questions au sujet des demandes de remboursement et des soins couverts, communiquez avec la Great-West, au 1 877 340-9082, ou visitez le site Internet GroupNet<sup>MC</sup> si vous participez au régime. La brochure sur le régime que Radio-Canada vous a fournie contient des instructions sur la façon d'accéder au site GroupNet et de traiter avec l'assureur en ligne.

Si vous souhaitez vous joindre au régime ou modifier votre inscription actuelle, vous pouvez le faire par l'intermédiaire du Centre d'administration des pensions (CAP) de Radio-Canada/CBC. Vous pouvez joindre le CAP en composant le 888 604-9258 depuis n'importe où au Canada. L'adresse du site Internet est <https://www.pensionadmin-cbc-src.ca>.

Finalement, si vous avez des commentaires ou des suggestions au sujet du régime, vous pouvez écrire ou envoyer un courriel à l'ANR. Notre adresse de courriel est [cbcpensioners@on.aibn.com](mailto:cbcpensioners@on.aibn.com). Nous avons informé Radio-Canada que nous leur ferions parvenir tous les commentaires que nous recevrons.

## **AVIS À NOS LECTEURS...**

Ce numéro de *Contact* est envoyé à *tous* les retraités de Radio-Canada et pas seulement aux membres de l'Association. Il s'agit d'une distribution annuelle autorisée par le protocole d'entente de l'ANR avec Radio-Canada/CBC. Ce protocole reconnaît aussi l'Association nationale des retraités de la SRC comme étant la voix organisée des retraités de Radio-Canada. Les dépenses d'impression et d'expédition du bulletin sont assumées par l'ANR.

Conformément aux modalités du protocole d'entente, nous souhaitons vous aviser que Radio-Canada/CBC n'a pas fourni les noms et les adresses des non-membres à l'Association des retraités de la SRC, mais elle les a transmis directement à ses propres installations d'impression et d'expédition. Radio-Canada/CBC n'a pas approuvé le contenu de la présente communication, l'Association des retraités de la SRC en est la seule responsable.

## **Le statut de membre à vie**

### **Appel de mises en candidature**

À l'approche du congrès triennal de mai 2018, le moment est venu de rechercher des candidats pour le prix le plus prestigieux de notre Association – celui de membre à vie.

Le statut de membre à vie de l'Association nationale des retraités de la SRC est attribué aux personnes qui ont fait **« une contribution notable et durable aux objectifs nationaux de l'Association et au bien-être de ses membres dans toutes les régions du Canada, généralement sur une période de plusieurs années »**.

Les membres à vie conservent tous les droits et les privilèges des membres réguliers, mais ils sont exemptés de verser des cotisations. Les mises en candidature pour le statut de membre à vie peuvent être faites par n'importe quel membre ou groupe de membres de l'Association. L'attribution du statut de membre à vie est assujettie à l'approbation par un vote majoritaire du conseil d'administration.

Si vous connaissez un collègue membre de l'ANR qui d'après vous mériterait de devenir membre à vie, veuillez songer à soumettre sa candidature. C'est très simple. Il suffit de communiquer avec un membre de votre direction régionale ou de section et de lui expliquer pourquoi votre candidat mérite cette reconnaissance. Il pourra vous conseiller avant qu'une mise en candidature officielle ne soit transmise au conseil d'administration national.

La date limite pour soumettre des candidatures au titre de membre à vie est le mercredi 28 février 2018.

## Association nationale des retraités de la SRC

### Conseil d'administration

---

#### Comité exécutif:

Paul Gaffney (Président)  
613-725-2133  
pgaffney@rogers.com

Denis Collette (Trésorier)  
204-504-1700  
dcollette402@gmail.com

John H. Kennedy (Vice-président, Anglophone)  
604-986-6474  
ourdad@shaw.ca

Hélène Robillard-Frayne (Vice-présidente, Francophone)  
514-271-1950

#### Directeurs:

Jim Nelson (Région de la CB et du Yukon)  
604-583-1319  
jimn@nplusdesigns.ca

Jim MacVicar (Région de l'AB, SK et TN-O)  
780-231-5933  
pna.absknt@gmail.com

Lionel Moore (Région du Manitoba)  
204-254-2626  
bigtrain@shaw.ca

Gerald Head (Région de l'Ontario)  
519-250-8515  
ghead4@cogeco.ca

Dave Jeffrey (Région de la Capital nationale)  
613-592-6962  
pna.ncr.president@gmail.com

John Dixon (Région de l'Ontario)  
905-884-8632  
madix@sympatico.ca

Suzanne Aubin (Région du Québec)  
450-674-6375  
suzanne.aubin@gmail.com

Jean-Claude Labrecque (Région du Québec)  
514-946-4570  
jc84labrecque@gmail.com

John F. McKay (Région des Maritimes)  
902-422-6119  
ag628@chebucto.ns.ca

Bill Maher (Région de T-N et Labrador)  
709-739-9956  
willymaher@hotmail.com

#### Programme d'aide aux employés

Julia Sargeant (Représentante)  
780-454-2657  
juliasargeant@shaw.ca

#### Conseil de Fiducie de la Caisse de retraite

Alain Pineau (Représentant)  
613-293-6199  
apineau3@gmail.com

#### Comité consultatif des avantages sociaux

Dan Oldfield (Représentant)  
905-404-1334  
dan\_oldfield@hotmail.com

Jean-Paul Rouillard (Observateur)  
450-676-9017  
jp.rouillard@sympatico.ca

#### Administration:

Dianne St-Germain (Coordonnatrice admin)  
dst.germain@on.aibn.com

#### Suzie Bougie (Adjointe admin / Webmestre)

cbcpensioners@on.aibn.com

**1-877-361-9242 (sans frais) or 613-724-3003 (Ottawa, Gatineau et les environs)**

**Heures de bureau: du mardi au jeudi inclusivement, de 10h à 16h**